

12 recommandations et mesures pour assurer une santé durable :

1. Faire de l'enfance une priorité absolue de santé publique. **OUI**
2. Réviser les normes toxicologiques réglementaires en les adaptant à l'enfant et aux femmes enceintes (au fœtus et à l'embryon), **OUI ainsi que** les plus vulnérables de la société. (**personnes âgées, immunodéprimés, insuffisants hépatiques et rénaux**)
3. Appliquer concrètement le règlement européen REACH et concourir à son renforcement. **OUI et anticiper sur le programme fixant à 2018 les dernières dispositions**
4. Réduire la TVA pour les produits mis sur le marché, lorsqu'ils sont respectueux de la santé et de l'environnement. **Il faut appliquer le principe pollueur-payeur, au bénéfice de la prise en charge des actes de prévention-éducation**
5. Instituer une procédure réglementaire de mise sur le marché des produits phytosanitaires (pesticides), additifs alimentaires et cosmétiques, comparables à celle en vigueur pour les médicaments.
Rendre l'étiquetage-information obligatoire sur tous les produits de consommation avec une lecture accessible à tous y compris aux personnes mal voyantes
6. Concourir à la réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) et simultanément, renforcer le développement de l'agriculture biologique tout en établissant une réduction programmée de l'utilisation des pesticides. **Apporter une aide financière à l'évolution des modes de production agricole vers une agriculture plus responsable**
7. Instituer d'urgence un moratoire pour l'implantation d'incinérateurs et l'attribution des autorisations de coïncinération, tout en développant concrètement le tri sélectif, la réutilisation des composants, le recyclage des matières secondaires et le stockage sécurisé des déchets. **OUI**
8. Réviser totalement les objectifs et les modalités de mise en oeuvre du Plan Cancer, renforcer le Plan santé-environnement, et articuler les deux plans dans le cadre d'une politique de santé entièrement restructurée en fonction du concept de santé durable.
Généraliser les registres de cancer à toutes les régions et les élargir aux pathologies neurovégétatives, à la stérilité et aux malformations néonatales.
9. Inclure l'enseignement de l'écologie et de l'hygiène dès le plus jeune âge et réviser les programmes de recherche médicale en les orientant vers la prévention des maladies environnementales et non pas seulement en direction de la génétique et des traitements. **OUI**
10. Revaloriser les universités. Revaloriser la recherche publique, en la rendant plus compétitive et en l'orientant vers la protection de la nature, le développement des énergies renouvelables et la lutte contre l'effet de serre.
Etablir des liens et ouvrir des débats entre recherche publique et recherche privée – confrontation souhaitable entre les recherches dans les mêmes domaines.
11. Réformer l'Etat, en plaçant l'environnement et la santé au coeur des priorités nationales, et pour cela : créer une cellule de coordination environnementale directement sous la tutelle du Premier Ministre ; créer un ministère d'Etat de l'environnement ; transformer l'actuel ministère de la santé en ministère de la santé durable ; dynamiser les nombreuses agences actuelles en leur imposant de travailler en symbiose et de façon complémentaire. **OUI**
12. Transposer les directives européennes en droit français dans les délais réglementaires, veiller à la stricte application des règlements et directives européens et ouvrir concrètement la politique de santé et de recherche du pays à l'Europe en formant des experts en santé et environnement de haut niveau. **OUI**
Tableau extrait du livre *Avant qu'il ne soit trop tard – Santé, environnement : un programme d'union nationale*, Pr. Dominique Belpomme, éditions Fayard, Paris, février 2007.